



et vous...?

combien de points vous reste t-il?

Récupérez vos point de permis
en cas de perte partielle ou totale.

Stages de 2 jours agréés par la Préfecture.

Consultez les modalités et inscrivez-vous sur www.ifrac.com



*Pour tous les conducteurs, particuliers ou sociétés,
nous vous proposons notre*

“Assurance Sérénité Conducteur”

Remboursement du stage de récupération
des points de votre permis,

Remboursement d'un nouveau permis si vous êtes
dans l'obligation de le repasser,

Remboursement du rapatriement en cas d'immobilisation
de votre véhicule,

Remboursement de la reconstitution de vos clés ou papiers
du véhicule en cas de perte ou de vol,

Protection juridique en cas de litiges lors de l'achat ou
de la vente d'un véhicule,

Protection juridique en cas de contestation d'une infraction
au Code de la Route,

Dépannage en cas de crevaison (24h/24, 7j/7),

Assistance lors de la rédaction d'un constat amiable,

Assistance psychologique suite à un accident.



Produit distribué par SVI Assurances

BP 53369 - 95942 Roissy-Charles-de-Gaulle cedex - N° ORIAS : 07 004 252 - www.orias.fr



iFRAC Formation | Paris | Niort

Espace Delizy | 32, rue Delizy | 93500 Pantin

Tél. 01 48 44 40 97 | Fax 01 48 44 40 65 | ifrac@ifrac.com | www.ifrac.com